Reprise de la séance

M. Horner (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, je ne m'excuse aucunement de prendre part au débat. Cette question, qui vise à adopter un nouveau drapeau et qui touche tous les Canadiens maintenant et pour des générations à venir, revêt une extrême importance. Le gouvernement a tellement mêlé les cartes dans cette affaire que la seule façon de s'en sortir, c'est de permettre à la population de faire connaître son avis par voie de plébiscite lors des prochaines élections. Pourquoi les honorables vis-à-vis s'opposent-ils si énergiquement à la tenue d'un plébiscite s'ils sont si sûrs que le modèle à feuille d'érable gagnera haut la main. C'est que, monsieur l'Orateur, ils ne sont pas si sûrs que cela.

Depuis la reprise du débat sur le drapeau, mon courrier s'est accru et toutes les lettres qui me sont parvenues se rallient à notre position en faveur de la tenue d'un plébiscite. La plupart des personnes interrogées lors des sondages effectués dans les villes sont en faveur d'un plébiscite. Si de tels sondages étaient faits dans les régions rurales, les résultats seraient sans doute les mêmes. Un homme très honnête m'a écrit pour me dire qu'il n'avait pas voté pour moi lors des dernières élections mais qu'il souscrivait entièrement à la tenue d'un plébiscite. A l'instar de notre parti, il souhaitait que la question du drapeau soit tranchée de cette façon.

Monsieur l'Orateur, deux facteurs surtout expliquent l'importance primordiale du débat sur le drapeau. Tout d'abord, c'est l'une des questions les plus lourdes d'émotion dont la Chambre des communes ait été saisie. Si nous n'en disposons pas comme il se doit, nous pourrions compromettre sérieusement l'avenir de la Confédération. Le choix d'un drapeau n'est aucunement comparable à l'adoption d'une mesure législative ordinaire. Chaque année, la Chambre est appelée à discuter du discours du trône, des crédits, du budget et quoi encore. Chaque jour, elle adopte ou modifie des lois. Toutefois, c'est seulement une fois par siècle environ qu'on demande au Parlement d'approuver le drapeau que des générations de Canadiens devront arborer. Le drapeau n'est pas une chose qu'on peut modifier après une journée de débat tout simplement parce que la majorité des députés le désire. Le drapeau qui sera choisi demeurera pour toujours, ne l'oublions pas. Nous devrons le conserver pour le reste de notre vie.

Certains Canadiens soutiennent que le caractère même de la question du drapeau nous oblige à résoudre le problème sans mettre en danger l'unité du Canada de quelque façon que ce soit. Plusieurs honorables vis-à-vis disent: «Aux voix». Je les mets au défi de nous permettre de recourir au plébiscite. L'ennui, c'est que des libéraux et des journalistes ont tendance à vouloir régler la question du drapeau en passant sous silence certains éléments fondamentaux, trompant ainsi les Canadiens de propos délibéré. Le premier et le plus important...

M. Choquette: Qui a écrit ce discours?

Une voix: Faites-en un!

M. Winkler: Vous n'avez pas le courage de faire un discours.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

(Texte)

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'honorable député lit intégralement son texte, ce qui est absolument contraire au Règlement. Nous sommes dégoûtés de la façon dont les choses se passent à la Chambre et des députés qui lisent des discours écrits on ne sait par qui.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député n'a pas le droit de prétendre que le discours d'un honorable député a été écrit par un autre.

M. Winkler: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, puis-je dire que l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) interrompt toujours de cette manière, mais ne veut jamais exprimer son point de vue. S'il a du cœur au ventre, qu'il se lève et donne son avis sur cette question.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Grey-Bruce pèche tout autant que l'honorable député de Lotbinière contre le Règlement et par les mêmes procédés.

(Texte)

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'honorable député déclare que je ne veux pas me lever pour exprimer mon opinion. Ce qu'il dit là est inexact, car mon opinion est claire et précise. Je suis contre le plébiscite et contre le fait qu'un député lise un discours à la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! Je proposerais aux honorables députés que nous revenions au sujet de la discussion et permettions au député de The Battlefords de continuer ses observations.

M. Olson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.